L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 3 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
DIMANCHE MATIN 3 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN,
LUNDI.

Par Albert Peel, au bureau de prêts No 17 rue Baronne—vente de gages non réclamés.

Le bill dit du Moffett Register.

Nous venons un peu tard pour parler de ce bill, mais le temps nous avait manqué pour en examiner attentivement les dispositions et le commenter.

Nous avons toujours soutenu que c'est une erreur économique que de lever tous les impôts sur une seule catégorie de propriété. Une taxe unique et directe est l'idéal de certains économistes qui ne se préoccupent que de tout simplifier et qui trouvent commode de faire peser tout le fardeau des charges publiques sur la propriété foncière qui étant immobile et fixe ne peut échapper au fisc. Tel n'est pas notre avis.

Selon nous, pour rendre l'impôt léger, il faut le diviser le plus possible en en faisant une répartition équitable. Tout membre de la société profitant des avantages du gouvernement, doit contribuer dans la proportion de ses ressources, à soutenir ce gouvernement. Voilà pourquoi nous voulons que l'impôt atteigne le capital sous toutes ses formes, sans privilège pour tel ou tel genre de placement, les fonds publics non exceptés. Voilà pourquoi aussi, nous nous opposons à l'abolition des licences jusqu'au moment où il sera possible de les abolir sans rejeter le fardeau sur ceux qui paient la taxe directe.

En vertu des mêmes raisons, nous sommes partisans en principe des contributions indirectes ou taxes de consommation, qui réparties sur la masse des consommateurs, ne pèsent que d'une façon insensible sur chacun d'eux.

Lorsqu'il a été question de l'introduction en Louisiane du Moffet register, nous avons, tout d'abord, accueilli avec faveur une mesure qui pouvait, en procurant de nouvelles ressources au Trésor, alléger un peu la taxe directe trop élevée selon nous. Mais nous avouons qu'après avoir pris connaissance du bill 334 de la Chambre, présenté par M. Jonas, chairman du comité judiciaire, il nous a été impossible d'y donner notre adhésion. Nous allons présenter brièvement nos objections et nous les ferons suivre d'une analyse donnant la substance du bill.

Le bill déguise sous forme de taxe de licence, une véritable taxe sur les marchandises, c'est-à-dire sur une classe spéciale de marchandises, les vins et liqueurs spiritueuses ou fermentées, importées de l'étranger ou des autres Etats ou domestiques.

La licence est une taxe sur les occupations. Elle n'est pas, comme l'a décidé la Cour Suprême des Etats Unis, une permission d'exercer une occupation, car nul n'a besoin, sous l'empire la Constitution des Etats-Unis, d'obtenir de qui que ce soit une pareille permission, mais elle est simplement un reçu de taxe, et comme nous l'avons maintes fois démontré, le non paiement de la taxe autorise à saisir et à vendre des biens du débiteur en quantité suffisante pour satisfaire le fisc, mais non à fermer l'établissement du délinquant ou à l'empêcher d'exercer son occupation. Le bill méconnait ce principe dans plusieurs de ses dispositions.

Mais le point important est que la taxe de un cent sur cinq cents vendus n'est pas une taxe de licence, mais une taxe sur les marchandises vendues. Les expressions employées dans les sections 5 et 7 ne permettent aucun doute à ce sujet.

"La véritable signification de cette section, porte la section 5, est que la vente de chaque cinq cents de valeur constituera l'unité ou la base de taxation."

En outre de la licence, porte la section 7, chaque détaillant ou débitant paiera "un cent pour chaque valeur de cinq cents vendus."

Il faut torturer l'esprit et le sens littéral des mots pour voir là une taxe sur l'occupation au lieu d'une taxe sur la marchandise. Cette distinction nous paraît insoutenable.

Pourquoi a-t-elle été faite? Parce que les auteurs du bill savaient parfaitement qu'ils ne pouvaient constitutionnellement imposer une taxe sur une catégorie spéciale de marchandises. Les règles constitutionnelles suivantes sont utiles à rappeler.

L'article 118 de la Constitution de la Louisiane porte :

La taxation sera égale et uniforme dans tout l'Etat. Toutes les propriétés seront taxées en proportion de leur valeur...... L'Assemblée Générale pourra lever une taxe de revenu sur toutes les personnes exerçant une occupation, un métier ou une profession. Et les dites personnes obtiendront une licence suivant les prescriptions de la loi. Toute taxe sur le revenu sera au *pro rata* du montant du revenu ou des affaires faites.

Du texte qui précède, il résulte bien que la taxe de revenu peut être fixée d'après le montant du revenu ou des affaires faites, mais à la condition que le principe relatif à l'égalité et à l'uniformité sera observé. On ne peut donc appliquer un système particulier de taxe et de licence à une classe spéciale de commerçants.

Les rédacteurs du bill ont cru, d'autre part, échapper aux objections tirées de la Constitution des Etats-Unis, en exemptant de la taxe les articles destinés à être transportés hors de l'Etat. Ils n'ont vu qu'un côté de la question.

D'après la section 8 de la Constitution des Etats Unis, le Congrès a le pouvoir de "régler le commerce avec les nations étrangères et entre les divers Etats."

En imposant un droit de 20 pour cent sur des marchandises importées qui ont déjà payé des droits aux Etats-Unis, ou sur des marchandises provenant d'autres Etats et qui ont, comme le whiskey, payé des droits au revenu interne, une Législature d'Etat outrepasserait ses pouvoirs.

Les marchandises sont des propriétés qui pourraient peut-être être imposées, mais elles devraient l'être comme les autres propriétés sans distinction et la taxe ne pourrait dépasser la limite constitutionnelle de 14 mills 1/2.

Sous quelque point de vue que nous envisagions cette taxe de VINGT pour cent, nous la voyons frappée d'une objection constitutionnelle insurmontable.

Nous ne demanderions pas mieux que de voir l'Etat ou plutôt la ville retirer un revenu du débit des liqueurs, mais nous ne croyons pas que cela puisse se faire par le bill proposé.

On a, d'ailleurs, dépassé toute mesure, en portant la taxe à vingt pour cent. C'était le plus sûr moyen d'amener une résistance qui aboutira à faire déclarer la loi inconstitutionnelle.

La loi ne frappe pas seulement les débitants au verre, comme moyen d'atteindre un vice et des habitudes nuisibles, elle atteint aussi la vente au détail des vins et bières en bouteilles, ce qui frappera la classe des consommateurs qui ne peuvent acheter leurs boissons en quantités de plus de cinq gallons, c'est-à-dire la classe la moins apte à supporter le fardeau de la taxe.

Une autre objection que nous faisons au bill, c'est qu'il accorde à l'Etat les revenus de la nouvelle taxe au lieu de les laisser aux localités qui en ont beaucoup plus besoin.

L'avant dernière section semble même indiquer que le véritable objet du bill a été d'ajouter une garantie de plus à celles qui sont déjà accordées aux porteurs de Bons consolidés. Or, il y a là une nouvelle violation constitutionnelle, car l'un des amendements *relatifs* à la conversion limite à cinq mills et demi la taxe à lever pour la dette d'Etat et elle ne peut être augmentée sous aucune forme. Ces cinq mills et demi seront plus que suffisants surtout si la législature veut se dispenser de créer une nouvelle dette d'Etat de deux millions.

Nous repoussons donc entièrement le bill comme inconstitutionnel, oppressif, et comme ayant en vue de servir deux intérêts exclusifs, celui des Porteurs de Bons émis ou qu'on a l'intention d'émettre et celui du chemin de fer projeté; car on remarquera qu'aucune proposition n'a été faite de diminuer la taxe directe en proportion du revenu considérable que l'Etat devait retirer d'une taxe de vingt pour cent sur tous les liquides vendus annuellement.

Analyse du Bill No. 334 de la Chambre

Le bill exige pour la vente des vins, esprits, liqueurs fermentées ou mélangées, quatre catégories de licences d'Etat.

1re catégorie.—Vente en gros par quantités de cinq gallons et plus.

2° Vente en gros et en détail par quantités de un gallon et plus.

3° Vente en détail par quantité ne dépassant pas cinq gallons à un seul individu et à la fois, et à emporter en bouteilles, dames-jeannes, &c.

4° Vente à consommer sur place.

Une licence est exigée pour chacune de ces catégories séparées. Ainsi un commerçant qui veut vendre par quantités à emporter et par quantités à consommer, devra avoir deux licences, l'une de détaillant, l'autre de buvette ou *bar room*.

Pour obtenir les licences des deux dernières catégories, une demande doit être adressée au collecteur d'Etat local qui ne l'accorde qu'en échange d'un cautionnement de $100 à $1000.

Tout détaillant ou débitant devra placer en évidence le compteur (register) qui lui sera fourni par le collecteur, lequel recevra ces instruments de l'Auditeur, et il devra déposer $15 entre les mains du collecteur comme garantie de la restitution du compteur, qui reste la propriété de l'Etat, et il ne lui sera rendu que $5 quand il cessera les affaires.

Tout détaillant et tout débitant devra, à chaque vente, tourner un cran du compteur, de façon à faire sonner un coup et à faire marquer un point à raison de chaque somme de cinq cents comprise dans le prix de la vente, et cela en présence de l'acheteur. Mais pour les ventes faites par les détaillants au-dessus d'une piastre, ils inscriront simplement le montant de la vente sur un livre, avec le nom de la personne, la date, la quantité vendue, le prix et le montant de la taxe.

Les licences actuellement délivrées resteront en vigueur jusqu'à ce que l'Auditeur soit prêt à appliquer le nouveau système, mais dès qu'il sera prêt la loi sera applicable même en 1878. Il sera tenu compte de l'excédant qui aurait pu être payé pour les anciennes licences sur les nouveaux taux.

Les détaillants et débitants paieront une licence d'Etat annuelle de $25 et en sus un cent pour chaque somme de cinq cents vendue par eux (vingt pour cent). Tout détaillant devra enregistrer sur un livre les ventes par quantités de plus d'un gallon.

Les prescriptions pour les visites à faire par les collecteurs, pour la perception de la taxe chaque mois et les moyens coercitifs à employer en cas de non paiement, sont très sévères.

L'amende imposée contre les détaillants, débitants ou employés pour infractions à la loi, est de $100 au maximum, dont un tiers pour le dénonciateur. Une seconde infraction entraîne la perte de la licence.

La licence pour la vente en gros en quantités de plus de cinq gallons, sera de $100. Celle pour la vente en détail par quantités ne dépassant pas cinq gallons, sera de $50 plus un cent par cinq cents vendus. Le même marchand devra prendre les deux licences s'il veut vendre en gros et en détail.

La taxe de un cent sur cinq cents vendus ne sera pas applicable aux marchandises vendues pour être transportées hors des limites de l'Etat. Toute quantité de plus d'un gallon vendue devra être enregistrée sur un livre spécial, et tout fût vendu devra porter l'étiquette prescrite par l'Auditeur.

Les marchands en gros ou en gros et détail, devront faire leurs rapports et verseront tous les mois. Toute infraction ou fausse déclaration sera punie d'une amende de $1000 au maximum. Une seconde infraction entraînera la perte de la licence.

Les manufacturiers et distillateurs paieront la licence actuellement exigée, s'ils ne vendent leurs produits que pour être transportés et consommés hors de l'Etat, mais s'ils vendent à d'autres que ceux ayant des licences en vertu de cette loi, pour la consommation dans l'Etat, ils devront payer une licence suivant les prescriptions de la loi actuelle.

La loi s'applique aussi aux droguistes et pharmaciens pour la vente et le débit des liqueurs, mais non en ce qui concerne les médicaments dans lesquels il entre des liqueurs.

Cette loi ne porte pas atteinte au droit de la ville de la Nouvelle-Orléans, ni des autres municipalités et paroisses d'imposer des licences sur les occupations.

Les prescriptions sur les débitants s'appliquent à tout endroit où il se fait un débit au verre, les hôtels, auberges, restaurants, clubs sociaux, bateaux à vapeur enregistrés dans l'Etat. Mais dans les hôtels et restaurants les vins et liqueurs servis aux repas en bouteilles seront inscrits avec détails sur un livre au lieu d'être marqués au compteur.

Le montant des licences et taxes perçues en vertu de cette loi, sera versé au fonds général, mais l'Auditeur et le Trésorier sont autorisés à transférer dans les mois de juin et de décembre, telle portion de ce montant qui sera nécessaire pour couvrir tout déficit pouvant exister dans le montant nécessaire pour payer l'intérêt des Bons consolidés.

POURQUOI TANT DE MÉDECINS?

Les Etats-Unis avec une population de 44 874 814, possèdent 62,373 médecins, 1 par chaque 630 personnes!

En France, sur une population de 36,100,000, il y a 19,902 médecins, ou 1 par chaque 1,814 personnes; en Angleterre il y en a 19,335 sur 32,412,010 habitants ou 1 sur 1,672, en Allemagne 13,686 sur 41,060,695 habitants ou 1 par chaque 3,000, et en Autriche 14,361 sur 35,904,435 ou 1 par chaque 2,500 personnes.

(Traduit du *Scientific American*.)

Nous offrons de parier que la proportion des avocats est encore plus forte que celle des médecins aux Etats-Unis. Qu'est-ce que cela prouve? Que la société est mal organisée et qu'il faut exiger pour l'exercice de ces deux professions des conditions qui diminueront le nombre des médecins et des avocats et qui donneront aux clients quelques garanties.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La matinée d'adieux, donnée hier par la Compagnie de M. Durand, avait attiré une brillante chambrée à l'Opéra. Les principaux artistes ont été fréquemment applaudis et le public a fait un accueil particulièrement chaleureux à M. Véniat, à Mlle Mathilde Leblanc et à Mme Heyman. Les deux pièces du programme, "Les Mémoires du Diable" et "Les Dominos roses" ont obtenu beaucoup de succès.

Aujourd'hui, nous espérons qu'il y aura salle pleine à l'Opéra, à l'occasion du bénéfice offert à M Durand, le consciencieux directeur de la Compagnie française. C'est un acte de gratitude à remplir de la part des habitués et il sera d'autant plus facile qu'un double attrait s'y attache.

Le Club dramatique Louisianais donnera la seconde représentation des "Deux Orphelines;" on reverra certainement cette pièce avec un vif plaisir. Mme Vegian y remplit le rôle de la Frochard, et Mlles Eve Dablesteen et Estelle D. ceux des orphelines; MM. Llambias et Barjac sont chargés des rôles du rémouleur et de Jacques.

Le programme comprend, en outre, "Les Chevaliers du Pince Nez," joués par les artistes de l'Association dramatique orléanaise.

Le spectacle commencera à six heures et demie. Ce sera une belle soirée de dimanche gras.

Le théâtre rouvrira ses portes mardi pour Comus et ses invités puis il les refermera jusqu'à nouvel ordre. Le public aura le temps de se reposer; qu'il mette donc à profit l'occasion qui lui est offerte ce soir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Une nombreuse assemblée a applaudi Miss Davenport qui jouait le rôle de Pauline dans *Lady of Lyons*. Le soir, la Compagnie a joué avec beaucoup de succès Twelfth Night de Shakespeare.

Aujourd'hui, pour les adieux de Miss Davenport on redonnera *Divorce*.

Demain, lundi, l'habile comédienne Miss Rose Eytinge fera sa première apparition dans le rôle populaire de Rose Michel qui lui a valu un immense succès à New York. La pièce est montée avec le plus grand soin sous tous les rapports.

CETTE SEMAINE, SEULEMENT.—Chaque personne qui achètera pour une piastre de thé au No 5 de la rue du Camp recevra, gratis, une jolie boîte chinoise à thé.

VENTE DE BILLARDS.—Le magnifique établissement de billards, rue St-Louis, No. 109, au coin des rues Royale et St-Louis, est à vendre. L'établissement contient onze billards, tous remis à neuf, et les installations ne laissent rien à désirer.

LE TRANSFERT DE LA CAPITALE A BATON ROUGE.—Nous remercions notre estimable confrère de l'*Advocate* de *Baton Rouge* de la courtoisie avec laquelle il discute les raisons données par l'*Abeille* en opposition au projet de transfert de la capitale. Nous sentons bien des choses à dire en réponse [illegible] mais le temps et l'espace nous manquent; il est décidé d'ailleurs que la question sera soumise au peuple de l'Etat.

MISTICK KREWE OF COMUS.—Une invitation accompagnée d'une gravure d'un goût chaste et élégant, nous apprend que Comus avec sa mystérieuse escorte fera son apparition à la Nouvelle-Orléans le Mardi-Gras, 5 mars 1878, et recevra le soir ses invités à l'Opéra.

CHAMPAGNE GOLDEN DE CALIFORNIE.—Un des Français les plus entreprenants de la Californie, M. Gustave Mahé, a réussi, à force de persévérance et de soins et avec le concours de vignerons Champenois qu'il a fait venir, à créer, à San Mateo, Californie, un vignoble dont les produits sont incontestablement appelés à obtenir une grande vogue aux Etats-Unis. M. Mahé nous a adressé quelques échantillons de son vin mousseux "Golden Champagne". Ce vin est tiré du produit exclusif de ses vignes, ne ressemble en rien à beaucoup de champagnes californiens [illegible]. C'est un vin franc de goût, d'une saveur agréable, moelleux et gazeux naturellement, sentant légèrement le fruit, assez doux mais sans excès. C'est assurément le meilleur vin de champagne américain que nous ayons goûté.

On peut surtout le recommander comme vin de dessert et comme vin de dames, car c'est un vin qui "se laisse boire" suivant une expression vulgaire.

Comme il n'y a pas de droits à payer, ce vin indigène peut être livré à un prix très modique. Aussi a-t-il pris déjà faveur sur notre place où il n'a été introduit que depuis deux mois. M. Ant. Giraud, 48 rue Decatur, est agent pour la vente du "Golden Champagne" de M. Mahé, dans le Sud, et il en offre, en ce moment, au commerce 200 caisses à des conditions libérales.

20,000 jolies boîtes chinoises seront données, cette semaine, au dépôt de thés, No 5 de la rue du Camp.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le certificat de l'Hon. Allen Jumel, auditeur de l'Etat, que nous publions dans une autre colonne et qui atteste que la "Louisiana Equitable Life Insurance Company" s'est conformée à la loi passée en 1877, et qu'elle a déposé la réserve requise pour la protection de toutes les polices enregistrées dans son bureau. Ce sera là une agréable nouvelle pour tous les porteurs de ces polices, car ils verront ainsi la preuve que toutes les garanties prescrites par la loi No 30 de la session de 1877 ont été pleinement suivies et exécutées. Cette compagnie a obtenu une charte perpétuelle de notre Etat et s'est ainsi conformée à toutes les exigences de nos lois.

VINS, LIQUEURS, EAUX DE VIE, ETC.—La maison Paul Gelpi & Bro, 27 Decatur, a, en ce moment, un stock considérable de vins de Bordeaux, rouges et blancs, des crus les plus estimés qu'elle vendra aux prix les plus modérés de la place. Nous croyons devoir signaler aussi à l'attention du commerce de détail et des acheteurs en général, ses liqueurs fines, ses vins doux et ses eaux-de-vie. Voir l'annonce.

NOUVEAU STOCK.—La maison B. & W. Croner, coin Canal et Bourbon, annonce, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'elle déballera dès demain un magnifique choix de marchandises sèches entièrement nouvelles, parmi lesquelles sont des étoffes à robes, des couvertures, des manteaux toile cirée, nattes, rideaux et articles de fantaisie d'une élégance et d'une fraîcheur remarquables.

Une boîte de thé de choix pour une piastre, au No 5 de la rue du Camp.

M. A. E. Bonnet de la maison Bonnet et Cie., de notre ville vient d'arriver d'Europe avec un riche assortiment de bijoux de toutes sortes qui seront retirés de la Douane dans peu de jours. M. Bonnet vient de former une association avec la célèbre maison anglaise Van Weenen, & Collet, sous la raison sociale Van Weenen, Collet & Bonnet, et la nouvelle société aura des succursales à Paris, à Bordeaux à Falmouth et à la Nouvelle-Orléans, et s'occupera de consignations, commissions, représentations, opérations diverses d'importation et d'exportation, affrètements et assurances.

$100,000 DE MARCHANDISES—La demande a été si considérable ces jours derniers, chez Danziger que la maison a été obligée de faire venir de France, d'Angleterre d'Allemagne, de Suisse et de Belgique pour plus de $100,000 de marchandises. Le stock est maintenant des plus riches et des plus variés, et nous pouvons donner aux dames l'assurance qu'elles y trouveront les articles les plus nouveaux, les plus frais et les plus élégants, le tout à des prix on ne peut plus modérés.—Voyez l'annonce.

On verra aux annonces que le Dr Trudeau donne des consultations à son domicile, 391 Magazine, de 8 à 9 heures du matin et de 4 à 5 heures de l'après-midi. Il en donne aussi à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 132 South Rampart street, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez y et voyez de vos yeux.

Allez, tout de suite, au dépôt de thés, No 5 de la rue du Camp.

CETTE SEMAINE, SEULEMENT—Chaque personne qui achètera pour une piastre de thé au No 5 de la rue du Camp, recevra, gratis, une jolie boîte chinoise à thé.

LES FAUX BILLETS DE BANQUE.—Nous trouvons dans le *Journal officiel* l'avis suivant :

Le public est prévenu qu'une nouvelle contrefaçon du billet de 100 francs de la Banque de France circule depuis peu à Paris.

Ces faux billets se distinguent, avec un peu d'attention, des vrais billets, par la qualité du papier, qui est plus glacé et n'a pas le grain particulier du billet de banque de 100 francs. Il ne contient pas de filigrane dans sa pâte, et le faussaire a cherché, au moyen d'une simple impression lithographique qui est très peu apparente, à imiter le filigrane très accentué et mêlé de clairs et d'ombres des billets authentiques.

Enfin le billet contrefait frappe, au premier aspect, par des masses bleues plus foncées et surtout plus empâtées que celles des billets de la Banque de France.

Les billets déjà saisis portent les signes récognitifs suivants: 417—L. 1474. Mais le public ne doit pas se fier à ces dernières indications seulement, le faussaire ayant la facilité de les changer par suite de la publication du présent avis.

Le secrétaire général de la Banque,
MARSAUD.

L'INSPIRATION DE ROCHEFORT.—Le *Peuple* a été condamné à l'amende pour avoir annoncé qu'il publierait un roman de Henri Rochefort, ce citoyen étant privé de ses droits civils et politiques.

En réponse à cette condamnation, le *Réveil*, un des frères du *Peuple*, annonce ce matin, en caractères d'affiches, en tête de son numéro: "Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'à partir d'aujourd'hui le *Réveil* est rédigé sous l'inspiration de Henri Rochefort.

Et de chaque côté du titre, à la place où l'on insère d'ordinaire le nom du rédacteur en chef, on lit: "Le Réveil est rédigé sous l'inspiration de Henri Rochefort."

ŒUVRE DE LA SAINTE FAMILLE EN TERRE SAINTE.—L'autorisation suivante a été accordée par l'archevêque.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1878.

Le Rév. R. Piperni, missionnaire de Bethléem, en Terre Sainte, venu aux Etats Unis, avec la recommandation de son Eminence le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, est autorisé par nous à recourir à la charité de tous les fidèles et de toutes les personnes bienfaisantes, en faveur de l'Orphelinat de Bethléem, où sont réunis un grand nombre d'enfants qui sont réduits à une extrême détresse, par suite de la misère générale qui se fait sentir à toute la population de la Terre Sainte.

† N. J. PERCHE,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Nous extrayons ce qui suit d'un exposé fait par le révérend Piperni dans le *Propagateur catholique* :

"La condition des habitants de la Terre Sainte est actuellement des plus déplorables. La guerre a dépeuplé les villes et les campagnes; il n'y a plus d'hommes pour cultiver les terres, la confiance a totalement disparu du pays que tous les banquiers de Jérusalem ont fermé leurs maisons. On ne voit plus d'argent; le prix du froment a augmenté de moitié; des familles qui étaient dans l'aisance, avant la guerre, en sont réduites à vendre leurs meubles pour se procurer du pain.

Quelques juifs riches, profitant de la détresse publique, ont acheté pour plus de $100,000 de ces meubles, vendus presque pour rien par des personnes affamées de pain. Le patriarchat de Jérusalem, l'asile de M. de Ratisbonne, celui des orphelins de Bethléem et le couvent des R. R. P. P. Franciscains sont journellement encombrés de malheureux qui demandent du pain. Les orphelins sont tellement nombreux qu'il est impossible de les admettre tous dans les salles que la charité leur a ouvertes à Jérusalem ainsi qu'à Bethléem, L'asile de Bethléem est tellement rempli, qu'on est obligé de transformer les corridors de la maison en dortoirs pour une partie de ces malheureux orphelins.

—Depuis la mort du pape, le doyen des évêques de la catholicité se trouve être M. Féron, évêque de Clermont, lequel a quarante-cinq ans d'épiscopat.

—Le grand rabbin du consistoire central des israélites de France, M. Lazare Isidor, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Il était chevalier depuis 1859.

20,000 jolies boîtes chinoises seront données, cette semaine, au dépôt de thés, No 5 de la rue du Camp.

Aux habitants cotonniers.

Dans un rapport adressé par le docteur H. de Vecchi et l'officier du génie, Amici, à S. A. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce d'Egypte, au sujet de la culture du Coton-Bamieh, ces Messieurs font les recommandations suivantes :

1o. Planter les graines à une distance de soixante dix (70) centimètres, soit vingt-huit de nos pouces américains, les unes des autres.

2o. Ne mettre qu'une seule graine dans chaque trou.

3o. Planter loin de toute autre espèce de coton ou de gombo févi.

4o. Enfin planter dans un sol d'alluvion.

Nous croyons qu'on pourrait essayer de planter dans d'autres terrains, particulièrement dans ceux où l'on cultive le *Sea Island*, qui, sous le rapport des graines et de la nature et de la longueur de la soie, offre la plus grande analogie avec le Coton-Bahmieh.

Nous recommandons instamment à ceux à qui l'Athénée a donné des graines de ce nouveau coton, de vouloir bien nous adresser, en temps et lieu, un rapport aussi circonstancié que possible, sur les résultats, bons ou mauvais, de leurs expériences.

Docteur ARMAND MERCIER,
Président de l'Athénée louisianais.

20,000 jolies boîtes chinoises seront données, cette semaine, au dépôt de thés, No 5 de la rue du Camp.

Sirop allemand—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Boschee. En trois ans, deux millions quatre cent mille petites bouteilles de ce remède ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades atteints de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux aiguë, de pneumonie et d'autres maux du gosier et des poumons, donnant au peuple américain la preuve irrécusable que le sirop allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes dans chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs habitués. Allez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir tous les rhumes. Positivement en vente par tous les droguistes de première classe dans les Etats-Unis.

BOULIGNY—DELERY—Marié, le mardi 26 février 1878, à la cathédrale St Louis, par le Rév. Père Rouxel, EDGARD BOULIGNY à Mlle LUCIE DELERY.

Pas de cartes.

Mariages et Décès annoncés dans les jours ouvr. de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

Mr Edgard Bouligny à Mlle Lucie Delery.
Mr Ernest Bossard à Mlle Marie Bourgeois tous deux de cette ville.
Mr Richard H A Mooney à Mlle Bridget Boonmen, tous deux de cette ville.
Mr A H Genères à Mlle Macnel Gaudet
Mr Wm Himes à Mlle Jno H Marrison
Wm A Mestemaker à Miss Lizzie Taillen
Mr Hugh Sullivan à Miss Josephine McPadin.

DÉCÈS.

Cécilia Dupré, femme de John Chevillon, 26 ans.
John Casada, 51 ans, France.
Edouard J Roman, 34 ans, Louisiane.
Jean Derry, 50 ans, France.
Mrs M J Cunningham, 26 ans
Charles Fischer, 46 ans, Allemagne.
Mrs Geo Kerner, 51 ans et 2 mois
Frederic Klumpp, 49 ans, Allemagne.
Mrs Susannah Hiestand, 36 ans.
H P Bayley, 51 ans.
Jules G Dreux, 41 ans.
Virginia Octavia Hacker, 22 ans.
Dame Aimée Rondeau, 54 ans 5 mois.
Un enfant de 4 ans et 6 mois, fils de Jane Alford et de A L Clerc.
Un enfant de 2 mois et 11 jours, fils de F M Boss et de Octavia Peabody.
Un enfant de 3 ans et 7 mois, fils de J F Vignier et de Mary A Metz.
Une enfant de 3 ans, fille de Paul Au[illegible] et Georgine Waite.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré jeudi le 7 mars, à 8 heures du matin, à la cathédrale St. Louis, pour le repos de l'âme de feu Mme Jean Mandin, née Marie Quéyrel. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

3 mars—2t

ENTREPOT DE TAPIS.

17..........Rue de Chartres..........17

NOUS recevons, en ce moment, de forme additions à notre stock. Nos prix actuels sont ce même qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton, TAPIS MOQUETTES, VICTORIA, CHAN[illegible]
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, [illegible] pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.
A. BROUSSEAU & SON.

6 fév—1m PP.

Nouvelle-Orléans, Dimanche 3 mars 1878
1er Régiment d'Artillerie de Campagne de la Louisiane—Batterie [illegible].—Les membres de cette Batterie, sont convoqués à LUNDI, le 11 courant à sept heures précises.

Par ordre du Capitaine, E. A. GUIBET,
EDW. DUBREVE, Jr., 1er Sergent. 3 mars—1t

Salle de la Compagnie de Pompe à Vapeur Vigilant No 3, coin Galvez et Chemin du Bayou—Nlle Orléans, 3 mars 1878. Les officiers et les membres de la Compagnie sont requis de se réunir au Dépôt de la Pompe, avec équipement complet, LUNDI, 4 mars 1878, à 8 heures du matin, pour prendre part à la célébration du 41e anniversaire du Département des Pompiers.

Les membres exempts sont cordialement invités à participer à la célébration.

Par ordre : H. LUGAR, Foreman.
GEO H. TARDY, Secrétaire. 3 mars—1t

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—No 2 rue Carondelet—au Conseil.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie, aura lieu dans son bureau, le MARDI 5 [illegible], 1878, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. H. AUGUSTIN, Secrétaire.

3 mars—au 6.

Salle de pompe de la Compagnie No 16.—Les officiers, membres et amis invités de cette compagnie sont priés de se réunir LUNDI matin, à 7 heures et demie précises, pour participer à notre fête annuelle.

Par ordre du foreman JOHN BUCHLER Jr,
HENRY NEUBAUER, Secrétaire. 3 mars—1t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

MM. Les sociétaires sont notifiés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE prochain, 3 mars, à l'Asile, à quatre heures et demie du soir

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
Le Secrétaire, L. MISBIE. 1 mars—2t.

Avis spécial.

L'ASSEMBLÉE annuelle régulière de l'association des Planteurs-vendeurs de la Louisiane, aura lieu aux bureaux du Crescent City Oil Co, No 180 de la rue Commune, jeudi, 7 courant, à 7 1/2 heures du soir. Tous les planteurs manufacturiers sont cordialement invités à y assister. Un article sur les cannes en "windrows" sera lu et des modèles d'une nouvelle machine à dessécher, ainsi que d'une machine à couper les cannes seront exhibés et expliqués.

JAMES F. GIFFEN,
Secrétaire.

2 mars—Dim mar jeu

GRAND DÉBAGALLE
DE
Nouvelles Marchandises de Printemps.
—CHEZ—
DANZIGER,
157 RUE DU CANAL,
Entre Bourbon et Dauphine.

En vue de l'immense affluence des visiteurs attendus en notre ville pour les fêtes du Carnaval, nous avons fait de grands efforts pour nous pourvoir de tout notre stock de Printemps à temps pour le Mardi-Gras, et [illegible] que nos efforts ont été couronnés de succès. Pendant les trois dernières semaines, nos clients ont, de leur côté, fait des achats tels, que nous avons été forcés de faire venir des marchandises s'élevant à la valeur à plus de

$100,000

Comprenant des importations de :
FRANCE,
ANGLETERRE,
ALLEMAGNE,
SUISSE,
BELGIQUE,
ET
des étoffes fabriquées dans notre propre pays, le tout formant un fonds
DE
Marchandises Sèches,
comme il n'en fut jamais offert en cette ville, comprenant :
SOIERIES,
SATINS,
ETOFFES A ROBES.
ARTICLES DE DEUIL,
ARTICLES DE BLANC,
TOILES,
ARTICLES DE MÉNAGE.

Articles de fonds et d'habitation
BONNETERIE,
MOUCHOIRS,
CORSETS.
EVENTAILS,
BRODERIES,
DENTELLES,
DENTELLES RÉELLES,
RUBANS,
RUCHES,
MUSLIN SKIRT PLAITINGS,
PARASOLS,
NOTIONS,
ETC.,ETC.,ETC.

Les visiteurs et les résidents sont respectueusement invités à faire une visite d'inspection et d'examen.

Des commis polis et attentionnés prendront plaisir à leur exhiber nos marchandises et nos prix sans pour cela leur imposer le moindre achat.

DANZIGER,
157 rue du Canal,
Entre Bourbon et Dauphine.

3 mars—

Guide des Etrangers.
Drogues et Médecines.
Frederickson & Harte
139 RUE du CANAL (Bâtisse Touro.)

Huile de foie de Morue de Bergen pure, et huile de foie de Morue, préparée avec de la chaux.
FREDERICKSON & HARTE,
139 rue du Canal (Bâtisse Touro)

EXTRAIT DE MALT PURE.
FREDERICKSON & HARTE,
139 rue du Canal (Bâtisse Touro)

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE.
FREDERICKSON & HARTE,
139 rue du Canal (Bâtisse Touro)

EAU DE COLOGNE A LA VIOLETTE D'ONOGRATO et EXTRAITS DE POUDRE DE CHARDAN.
FREDERICKSON & HARTE,
139 rue du Canal (Bâtisse Touro)

EAUX MINERALES DE TOUTES LES SOURCES.
FREDERICKSON & HARTE,
139 rue du Canal (Bâtisse Touro)

Et un assortiment complet d'instruments de Chirurgie, de Batteries électriques, d'Articles de caoutchouc, Trusses, [illegible], toute[s] espèces américaines et françaises, Homœopathie d'Humphrey, Médecines d'Université, Appareils de physique, etc., etc.
FREDERICKSON & HARTE,
Chimistes Pharmaceutiques,
139 rue du Canal (Bâtisse Touro).

3 mars—2t

Proclamation par le Roi du Carnaval.
XXVème. EDIT.

A tous ceux que cela concerne, Salut.
En l'honneur de l'heureux retour de Sa Majesté dans sa capitale, il y aura

Mardi, 5 mars 1878,
UNE MANIFESTATION D'ETAT.

Le cortège se formera à 11 heures A. M. et suivra la route suivante :

Ja'le à Camp, Camp à Canal (côté nord) Canal et Remparts, Remparts à Esplanade—Esplanade (côté sud) à Royale, Esplanade (côté nord) à Royale, Royale à St Charles, St Charles à Julia, Julia à Camp, Camp à Prytanée. Prytanée à Magazine, Magazine à Calliope, Calliope à Camp, Camp à Julia, Julia à Carondelet, Carondelet à Exposition Hall.

ARRIVÉE DU ROI

Sa Majesté arrivera

LUNDI 4 MARS A 3 1/2 HEURES.

Par le steamer Robt. E. Lee qui a été gracieusement mis à sa disposition. Elle sera reçue par ses gardes d'honneur et escortée à ses appartements à l'hôtel St Charles dans l'ordre suivant :

Sa majesté le roi et sa suite, en voiture et à cheval.

Le cortège suivra la rue du Canal jusqu'à Remparts, Canal (côté nord) à Chartres, Chartres à St. Louis, St. Louis à Royale, Royale à Canal, Canal à Camp, Camp à Julia, Julia à St. Charles à l'Hôtel de Ville, où le Maire remettra à Sa Majesté les clefs de la ville. De là Sa Majesté se rendra à l'hôtel San Carlos où elle donnera audience à ses fidèles sujets.

ORDRES GÉNÉRAUX.

I.

Il ne sera admis dans le cortège aucun chariot, omnibus, ni aucune devise inconvenante. Le Col. Thos Boylan est chargé de l'exécution de cet ordre;

II.

Les masques auxquels il n'a pas encore été assigné de place se présenteront immédiatement au Département de la Guerre. Ceux qui ne se seront pas encore rapportés, lundi matin, se réuniront à 10 heures à l'Orcus Tivoli, où leurs positions dans le cortège leur sera assignée.

III.

Tous les établissements publics et privés seront fermés et le commerce suspendu dans toute la ville, MARDI, 5 MARS.

IV.

Toutes les maisons et tous les balcons sur le parcours du cortège devront être décorés et devront arborer un signe quelconque d'allégeance au Roi.

V

Les propriétaires et les conducteurs des voitures publiques et particulières sont invités à se tenir éloignés de l'endroit où se forme le cortège et des rues par où il passera.

VI

Les capitaines de navire et de steamers, les propriétaires d'établissements publics et les consuls de toutes les nations étrangères en paix avec Sa Majesté, sont invités à arborer leur drapeau pendant toute la journée.

VII

Les autorités municipales sont invitées à tenir les rues libres sur le parcours du cortège.

VIII

Il est défendu aux sujets de Sa Majesté sous les peines les plus sévères de se livrer à des actes déshonnêtes de lancer de la farine, etc.

IX

Toutes les lignes de chemins de fer urbains devront faire circuler leurs cars pendant toute la nuit de quart d'heure en quart d'heure et ci ce devront laisser le chemin libre sur le parcours du cortège.

X

Mardi, à six heures du soir, l'artillerie de Sa Majesté tirera un salut, qui sera pour tous les loyaux sujets du Roi le signal de se déshabiller pour faire place à Comus, dernier de Sa Majesté.

DIEU SAUVE LE ROI!

Fait au Palais du Carnaval, ce 2 mars 1878 la [illegible] année du règne de Sa Majesté.

PAR LE ROI LUI-MÊME.

REX.

WARWICK,
Comte Maréchal de l'Empire

mars—

DR J. TRUDEAU,
BUREAU ET RESIDENCE:
391..........Magazine..........391
(Coin Melpomène)

Heures de bureau, de 8 à 9 heures du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.

Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 132 South Rampart St., de 11 heures du matin à 1 heure de l'après midi.

2 mars—1m

A notre nouveau magasin!

NOUS déballons, en ce moment, et présenterons aux dames de la Nlle-Orléans,

LUNDI MATIN,

Un magnifique choix de
MARCHANDISES ENTIÈREMENT NOUVELLES,

Comprenant :
ETOFFES pour ROBES, BONNETERIE, FLANELLES,
COUVERTURES, MANTEAUX, ARTICLES DE FANTAISIE, &c.

Que nous garantissons et offrons aux plus bas prix.

Notre Stock de TAPIS Bruxelles, trois plis, Ingrain,
TOILES CIRÉES, NATTES, RIDEAUX, STORES, ETOFFES A RIDEAUX.

N'a jamais été plus complet qu'il ne l'est actuellement.

Les dames sont respectueusement invitées à venir l'examiner.

B. & W. CRONER,

Au coin des rues Canal et Bourbon.

2 mars—1t

Bureau de l'Auditeur d'Etat.

Nouvelle-Orléans, 28 février 1878.

Le "Louisiana Equitable Life Insurance Company of New Orleans" a présenté aujourd'hui à ce Bureau un exposé assermenté relatif aux polices enregistrées dans cette Compagnie, et a déposé la réserve exigée pour les dites polices, conformément à la loi No. 30 de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de 1877, intitulée "Acte pour mieux garantir les porteurs de polices d'assurance sur la vie dans cet Etat; pour pourvoir à un fond de réserve dans ce but, et pour d'autres objets."

ALLEN JUMEL, Auditeur.

3 mars 1t

Donné!! Donné!!!
POUR TOUS!!! POUR TOUS!!!

20,000 Jolies Boites à Thés
—AU—
GRAND DEPOT DE THÉS,

AU No 5 DE LA RUE DU CAMP,
A une porte de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

AVIS.

Fidèle à notre habitude dans la semaine des fêtes, chaque personne qui achètera pour une piastre (ou davantage) de nos célèbres THÉS recevra gratis UNE JOLIE BOITE CHINOISE A THÉ.

Le prix et la qualité de nos thés sont les mêmes que ceux qui ont fait la réputation de nos cartes.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ADRESSE!

Au No 5 de la rue du Camp, à une porte de la rue du Canal.

2mars—1t J. J. MARTIN, Propriétaire.

Vins de Bordeaux! Vins Blancs! etc., etc.

REÇU par le soussigné, le stock le plus considérable de bons, etc. des vins de Bordeaux, et des vins blancs, les plus fins, provenant des maisons les plus renommées de Bordeaux, savoir :

CRUSE et FILS, FRERES,
—ET—
BARTON & GUESTIER, ... SIGOURDAN,

Les crus sont ceux de :

Médoc, St. Julien, Pompignac, St. Estèphe, Margaux, Montferrand, Château Beaulac, Pontet Canet, à Giscours, Château Larose, à Leoville, Château Margaux & Latour, Château Lafite, Graves Supérieurs, Sauternes & Barsac.

Château Latour Blanche, Château Yquem Menotte de la vendange de 1869

Aussi un très grand choix d'Eaux-de-vie, A. G. Monnier & Co, Sazerac de Forge & Fils, Jules Robin & Co, Vins de Porto de Sandeman & Co, Cognac Brandy, [illegible] de Dorester & Co, Vermouth, Liqueurs, etc. A vendre sous les clefs de la douane ou après paiement des droits par

PAUL GELPI & BRO,
27 rue Decatur.

3 mars—1t

Le Grand Remède du Sud pour le Rhumatisme, la Goutte et la Névralgie.

L'Exterminateur de H. JENKINS.

DES centaines de citoyens de la Nouvelle-Orléans, guéris après des années de souffrance.

Demandez à votre pharmacien des brochures contenant les certificats de guérison, émanant des hommes les plus éminents et de nos Banquiers, [illegible]. Prix réduit de $1 la bouteille de manière à mettre le remède à la portée de tous les malades. A vendre par Frederickson & Harte, 139 Canal; M. J. Alvez, St Charles; A. E. Finley, coin Camp et Julia; Vogel & Tama, 3 Canal et Magazine; [illegible] Tonneb; H. Baxter 139 Magazine, C. L. Koppel, 175 Dryades, et par les pharmaciens en général.

Finley & Thomassen, pharmaciens en gros No 31 Magazine, Nouvelle-Orléans, agent général pour la Louisiane, le Mississippi, le Texas, l'Alabama, la Floride, et l'Arkansas.

H. JENKINS & CO., Propriétaires,
Nlle-Orléans, La.

3 mars—3 mois D Mar J

L'Union Française.

A l'élection tenue le dimanche 17 du mois de février écoulé, MM. les sociétaires dont les noms suivent ont été nommés membres du Conseil d'administration, pour l'année courante:

MM. E. Larue, ... Ed. Schneider,
Aug. Wais, ... J. Fuchs,
Mirailan, ... F. Jourde,
J. Reiss, ... E. Moulingt,
Anglade, ... E. Bolling,
Dupuis, ... H. Chanet,
Tujague, ... J. Callais.

Et à la réunion du Conseil de Direction du 1er mars courant, ont été élus à l'unanimité

MM. E. Larue, président.
Aug. Wais, 1er vice-président.
F. Jourde, 2d vice-président,
F. Tujague, secrétaire-trésorier.

Nota—MM. les président et vice-président des sociétés Françaises de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans, sont de droit membres du Conseil de Direction de l'Union Française.

Par ordre de la Direction,
M. SALOMON,
Secrétaire-trésorier.

3 mars—1t

L'Union Française.

Extrait de la Séance du 1er mars 1878.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance au Conseil du résultat de la représentation donnée par la troupe de Mlle Aimée, au bénéfice de la Caisse de secours de l'Union Française. Il donne une balance nette de $305 30 suivant détails ci-dessous :

Recette brute..........	$478 30
—FRAIS—	
Compté à M. le Directeur de la Troupe..........	$100
" pour location du Théâtre....	112 50
" pour musiciens et choristes extra..........	27
" pour frais d'annonce, cartes, programmes, &c.	203 35 / 172 95
Produit net..........	$305 30

Par ordre de la Direction,
M. SALOMON,
3 mars—1t Secrétaire-Trésorier.

L'Union Française.

LE CONSEIL DE DIRECTION croit devoir faire savoir que le Cours d'Anglais Gratuit, qui avait été suspendu pour une cause imprévue, recommencera, comme par le passé, à partir du 4 de ce mois courant.

Les Français nouveaux arrivés ou autres qui sont désireux de profiter de cet avantage, sont priés de venir se faire inscrire au Bureau de la Société, rue St. Louis No 6.

Par ordre de la Direction,
M. SALOMON,
Secrétaire-trésorier.

3 mars—3mois au 19 juin—DMarJ

Ligne de Belize et Honduras.

Le steamer en fer Américain de 1ère classe.

E. B. WARD, Jr.,

Capt. BRADFORD, partira du Picayune Tier pour Belize, Honduras, touchant à Amera, Port Cortes, Truxillo, Ruatan et Utilla, SAMEDI, le 9 mars, à 8 heures du matin.

Pour fret ou passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à

S. OTERI & BRO.
21 et 23 Front Levee, 24 et 26 Fulton, entre Gravier et Poydras.

N. B.—Le "Ward" fera le service ci-dessus sur une base régulière.

2 mars—1t

DR F. FORMENTO,
BUREAU ET RESIDENCE:
21..........Esplanade..........21

Heures de bureau : de 8 à 9 h. du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.

Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 132 South Rampart street de 1 à 2 h. de l'après-midi. 2 mars—1m

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 2 Mars 1878. OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Adams Dominique	Justrabo Prosper
Abadie Justin Tonnou	Larcher Edmond
Arguague Philippe	Lesiard Victor
Blanian Tarabobie	Le Mere Louis
Boiron Francisco	Lequeti Léopold
Cassiamilla Pierre A-Leon	Lhovry Louis
	Lhuillier Elie
Davis Jean	Martin Salvatore
Dapouilly, architecte	Marqueis Jacques
Delmarca A	Mercadi Giovanni
De Faria Julia	Pessal Emilie
Dr Lagarde Charles de Rabit	Prival Eugene
	Pousse Angelo
Dubosse Benoist	Samson J B
Gaymme Arsène le	Sancte Martin Jean
Gismon André	Sauques Felix
Grimaldi Michele de	Soutot Jean Marie
Limardelli Giuseppe	Bonnet Adrien
Dubois Dominique	Vior Aley Baptiste
Lardo Giovanni	

LISTE DES DAMES.

De Burgués Lizzie Favirt
Dupary Faverher Fara
Celeste Grelit Are
[illegible] Ozaniham Miss

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

CÉLÉBRATION
—DU—
Quarante-unième anniversaire
—DU—
DÉPARTEMENT des POMPIERS

Ordre de Formation.

Les compagnies de Pompiers de la Nouvelle-Orléans et les personnes invitées à assister à la célébration du quarante-unième anniversaire de l'organisation s'assembleront le

Lundi, 4 mars 1878,

dans l'ordre suivant :

Volunteer Steam Engine Co., No 1, de la Nlle-Orléans.
St. Bernard Steam Engine Co., No 1, de St-Bernard.
David Crockett Fire Co, No 1, de Gretna.
Brooklyn Steam Engine Co., No 2 d'Alger.
Milneburg Fire Co, No 1, de Milneburg.
Lafayette Hook & Ladder Co., No 1, de la Nlle-Orléans.

Les susdites compagnies constitueront la première division, qui se formera du côté sud de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue du Camp, s'étendant à l'Est, sous la surveillance de l'ingénieur-assistant, M. RAY.

Mississippi Steam Engine Co., No 2.
Vigilant Steam Engine Co., No 3.
American Hook & Ladder Fire Co., No 2.
Columbia Steam Engine Co, No 5.
Louisiana Hose Steam Engine Company.
Délégation du corps des Pompiers de Vicksburg, Miss., reçue par Mechanics Steam Engine Co No 6.
Eagle Steam Engine Co No 7.

Les susdites compagnies constitueront la deuxième division qui se formera du côté sud de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue du Camp, s'étendant à l'ouest, sous la surveillance de l'ingénieur-assistant, F. H. FORD.

Phœnix Steam Engine Fire Company No 8.
Hope Hook and Ladder Company No 3.
Creole Steam Engine Company No 9.
Louisiana Steam Engine Company No 10.
Irad Ferry Steam Engine Company No 12.
Perseverance Steam Engine Company No 13.
Philadelphia Steam Engine Company No 14.

Les susdites compagnies constitueront la troisième division qui se formera du côté nord de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue de Chartres, s'étendant à l'Est, sous la surveillance de l'ingénieur-assistant, JAS. BOYCE.

Jackson Steam Engine Co No 18.
Washington Steam Engine Co No 20.
Pelican Hook & Ladder Co No 1, de Baton Rouge, La., reçue par Pelican Hook & Ladder Co No 4.
Orleans Steam Engine Co No 21.
Exempt Society of Jefferson Steam Engine Co No 22.
Jefferson Steam Engine Co No 22.
Chalmette Steam Engine Co No 23.
Crescent Steam Engine Co No 24.

Les susdites compagnies constitueront la quatrième division, qui se formera du côté nord de la rue du Canal, la tête s'appuyant à la rue du Camp, s'étendant à l'ouest, sous la surveillance de l'assistant-ingénieur FRANK CARROLL.

ITINÉRAIRE.

Le cortège se formera en ligne, chaque corps dans la position qui lui est indiquée, à 9 heures et demie du matin. Il parcourra la rue du Camp jusqu'à Prytanée, Prytanée jusqu'à Première, Première jusqu'à Magazine, Magazine jusqu'à Julia, Julia jusqu'à St. Charles, St Charles jusqu'à Canal, Canal (côté sud) jusqu'à Remparts, Remparts jusqu'au côté nord de la rue de l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Royale, Royale jusqu'à Mandeville, Mandeville jusqu'à la Levée, la Levée jusqu'au côté sud de l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Royale, Royale jusqu'à Canal où le cortège sera formé.

L'Ingénieur en chef et ses assistants seront stationnés à la Fontaine, à l'angle des rues Camp et Canal. A mesure que les compagnies arriveront, leurs Marshals se formeront les Assistants-Ingénieurs, qui leur indiqueront leurs positions. Aussitôt que les Assistants-Ingénieurs auront formé leurs divisions, ils en avertiront l'Ingénieur en Chef et cela fait, le Chef et ses Assistants se présenteront en corps au Grand Marshal pour l'en informer.

La formation achevée, l'Ingénieur en Chef fera sonner douze coups sur toutes les cloches du télégraphe d'incendie pour indiquer que la procession se met en marche.

Les Marshals et les Foremen des différentes Compagnies sont priés d'être sur le terrain à l'heure précise, car la procession se mettra en marche à 10 heures au plus tard.

S'il y avait solution de continuité dans la procession, le Marshal de la Compagnie où la solution aura lieu en informera immédiatement le Marshal qui le précède, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'information arrive au Grand Marshal. Dès que la ligne sera rétablie, le fait sera communiqué de la même manière à la tête de la procession.

Les Aides du Grand Marshal se présenteront à lui, à 9 heures précises du matin, à l'angle des rues Canal et Dryades.

Si le temps empêchait la procession d'avoir lieu, les cloches sonneront quinze coups après quoi la procession sera renvoyée.

Toutes les fois que la procession s'arrêtera, les Compagnies éviteront les chemins de fer autant que possible, afin de ne pas interrompre la circulation des chars.

PROGRAMME.

PREMIERE DIVISION.

L. H. MARKS..........Grand Marshal.

AIDES.

W. H. Manning..........Vice-Président
Henry Andry..........Secrétaire.
W. J. Chevalier..........Trésorier
..........Ex Vice-Président

Fred. Osmerden	do	
J. McCaffrey	do	
H. Broughs	do	
Louis A. Witz	do	
Alfred Bolanger	Ex-Ingénieur en chef	
Phil. McCabe	do	
Jacob Metz	Volunteer No	1
Chas. Everhardt	Milneburg No	1
F. Carrasco	St-Bernard No.	1
Jno. Bose	Mississippi No	2
W. Schreiber	Vigilant No.	3
Frank J. Balger	Columbia No.	5
Capt. Thos. Hastings	Mechanics No.	6
Paul Waterman	Eagle No.	7
John M. Coos	Phœnix No.	8
Louis Nick	Creole No.	9
A. Sambola	Louisiana No.	10
James Lynch	Irad Ferry No.	12
P. Looby	Perseverance No.	13
Peter Blake	Philadelphia No.	14
John S. Hodgins	Jackson No.	18
I. H. Hearquist	Washington No.	20
John Maria	Orleans No.	21
R Turney	Ex mpt Society Jefferson No	22
Edward Burns	Jefferson No	22
George Zussmann	Chalmette No	23
George W Kirk	Crescent No	24
Jos P Hagner	Louisiana Hose Company	
P Angelovich	Lafayette Hook & Ladder No	1
W. J. Armstrong	American Hook & Ladder No	2
Ernest J Wenck	Hope Hook & Ladder No	3
Owen E Sullivan	Pelican Hook & Ladder No	4

Volunteer Steam Engine Co No 1, de la Nlle-Orléans.
St. Bernard Steam Engine Co No 1, de St.-Bernard.
David Crockett Fire Co No 1, de Gretna.
Brooklyn Steam Engine Co No 2 d'Alger.
Milneburg Fire Co No 1, de Milneburg.
Lafayette Hook & Ladder Co No 1, de la Nlle-Orléans.

SECONDE DIVISION.

INGENIEUR EN CHEF ET ASSISTANTS.

Thos O'Connor..........Ingénieur en Chef
M Ray..........Assistant Ingénieur
F H Ford..........Assistant-Ingénieur
James Boyce..........Assistant-Ingénieur
F C Carroll..........Assistant-Ingénieur

Mississippi Steam Engine Co No 2.
Vigilant Steam Engine Co No 3.
American Hook & Ladder Co No 2.
Columbia Steam Engine Co No 5.
Louisiana Hose Steam Engine Company.
Délégation du corps des Pompiers de Vicksburg Miss., invitée par Mechanics Steam Engine Co No 6.
Eagle Steam Engine Co No 7.

TROISIEME DIVISION.

Phœnix Steam Engine Co No 8.
Hope Hook & Ladder Co No 3.
Creole Steam Engine Co No 9.
Louisiana Steam Engine Co No 10.
Irad Ferry Steam Engine Co No 12.
Perseverance Steam Engine Co No 13.
Philadelphia Steam Engine Co No 14.

QUATRIEME DIVISION.

Jackson Steam Engine Co No 18.
Washington Steam Engine Co No 20.
Pelican Hook & Ladder Co No 1, de Baton Rouge, La., invité par Pelican Hook & Ladder Co No 4.
Orleans Steam Engine Co No 21.
Exempt Society of Jefferson No 22.
Jefferson Steam Engine Co No 22.
Chalmette Steam Engine Co No 23.
Crescent Steam Engine Co No 24.

L. H. MARKS, Grand Marshal.

2 mars—2t.

CHEMISES! CHEMISES!!

RÉOUVERTURE de la GRANDE

Fabrique : Chemises

DU BAZAR PARISIEN,

VICTOR NIPPERT,

181——rue du Canal——181

A l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il vient de réorganiser ses ateliers de chemiserie, sous la direction de la coupeuse la plus expérimentée de la Nouvelle-Orléans; et qu'il est à même de remplir, dès maintenant, toutes les commandes aux prix les plus modérés.

Coupes Françaises, Charvet et Américaines.

Toujours en magasin un assortiment complet de
Bonneterie Française,
Gilets de Peau, Caleçons,
Chaussettes Françaises,
Gants, Bretelles,
Cravates, &c., &c.
—AUSSI—
Chemises Françaises importées.

Invitation cordiale aux messieurs de venir examiner nos marchandises et de suite se convaincre de la supériorité de nos produits, aussi bien que de la modicité de nos prix.

BAZAR PARISIEN.

181..........rue du Canal..........181

17 fév—1m DM J

A. BONNET. WM. FRANTZ. E. OPITZ

A. BONNET & CIE.,

65..........Rue Royale..........65

INFORMENT leurs clients qu'ils ont en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de bijouterie de cette ville, et qu'ils viennent de recevoir des pendules de toutes sortes qu'ils vendront à des prix d'une modicité extrême. MM. Frantz et Opitz, les deux nouveaux associés de la maison qui sont des ouvriers fort habiles, s'occuperont de toutes les réparations et commandes de bijoux que l'on voudra bien leur confier. Le département des montres est sous le contrôle d'un mécanicien des plus compétents. 1er sept 1an—DMJ

LES VEILLÉES D'UNE SŒUR,

Par Mlle Désirée Martin.
EX-SŒUR
DU SACRÉ CŒUR.

L'AUTEUR, Mademoiselle Désirée Martin, (Louisianaise de St-Jacques), y raconte dans le simple langage d'un cœur ému, la vie du couvent qu'elle a volontairement abandonné pour rentrer dans sa famille, après l'avoir vécu vingt-sept ans.—mosebanebe.

PRIX..........UNE PIASTRE

En vente chez MM. Hébert & Co., coin Bienville et Chartres, et à l'imprimerie Cosmopolite, 95 Chartres. 27 fév—1m

CALIFORNIE. CALIFORNIE.

Golden Champagne,

Vignoble de Gustave Mahé,

A SAN MATEO.

ANT. GIRAUD

Agent pour le Sud.

NO. 48 RUE DECATUR.

VIENT de recevoir un nouvel envoi de 250 Caisses de ce champagne qu'il offre au commerce à des conditions libérales.

Ce champagne a été reconnu, par tous ceux qui l'ont goûté, comme étant le meilleur produit de vin mousseux, fait aux Etats-Unis.

Il se recommande aussi par la modicité de son prix et son bon conditionnement.

Introduit depuis deux mois, à peine, sur ce marché, ce vin se trouve déjà chez les principaux "Grocers", Restaurants et Hôtels.

24 fév.—1 m.

Compagnie de la Pompe à Vapeur St-Bernard No 1.

ST. BERNARD, 1er mars 1878.

Les officiers et membres de cette compagnie sont requis de se réunir à la maison de pompe en uniforme complet, le LUNDI 4 mars à 7 1/2 heures A. M., afin de participer à la célébration du quarante-unième anniversaire du département de l'incendie de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les membres honoraires sont également invités à y participer.

Par ordre de
A. DARCANTEL, Foreman.
W. LEMONNIER, Secrétaire. 1 mars—2t

BONNE OCCASION.
A vendre pour cause de départ pour l'Europe.

LE magnifique ÉTABLISSEMENT DE ONZE BILLARDS, tous remis à neufs et venant des meilleures fabriques des Etats-Unis. Les installations ne laissent rien à désirer. Loyer très raisonnable avec bail. S'adresser au Billard No 109, encoignure Royale et St. Louis. 3mars—1t

A LOUER
A bon marché à de bons locataires

LA MAISON No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, venant d'être réparée.

Cette maison convient à une petite famille. Eau, cave, water-works et gaz.

S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille. 28fév—1m PP

A vendre ou à louer,
Pour cause de retrait des affaires.

Le fonds, le mobilier, les installations et la clientèle de la célèbre "CONFISERIE-RESTAURANT "RICHELIEU."

Avec la grande bâtisse en briques et à 4 étages, connue, jadis, sous le nom de

"FLORENCE HOUSE,"

située au No 174 de la rue du Camp. On peut les acheter, ou les louer pour plusieurs années, à des conditions favorables. Le quartier est central et considéré comme un des meilleurs pour ce genre de commerce. Les établissements a une grande clientèle et offre une fortune certaine à une personne entreprenante. Le propriétaire, après l'avoir dirigé, depuis 1872, se retire [illegible].

Pour les conditions et plus de détails, s'adresser à

C. E. GIRARDEY,
No 21 de la rue du Camp.

1er mars—3sem—[illegible]

AIMÉE!!

sera celle qui aura montré à son époux un pied mignon.

L'ETOILE ROUGE

est le seul endroit où une dame devra se chausser pour arriver à cette perfection. 16fév—1m

On demande à ACHETER
15000 PIEUX

A livrer au BONNET CARRÉ
ST JEAN BAPTISTE.
S'adresser 20 Rue Chartres, N. O.
14fév—1m

AVIS.

UNE dame pouvant offrir de bonnes recommandations désirerait trouver à se placer dans une famille honorable pour s'occuper du ménage, des enfants, de la couture, des malades, etc. Elle confectionne très bien les vêtements d'hommes et de femmes. On la trouvera extrêmement utile. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

28 fév—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 mars.—CLASSE NO 53.

Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
29	61	76	74	43	45	46	17	21	70	73	65	69	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature ce 2 mars 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIÉ,
Commissaires.

☞ Méfiez vous des fausses Loteries.

MASQUES!

LISEZ LES PRIX!

DOMINOS TOILE à..........10c pièce
DOMINOS SOIE à..........25c pièce
MASQUES FIL DE FER à..........50c pièce

Masques en papier.

De tous différents genres depuis 5c jusqu'à 75c pièce.

500 doux. DRAPEAUX DU CARNAVAL à $1 la douz. ou 10c pièce.

COSTUMES,

de toutes sortes, vendus au-dessous des prix que l'on paie pour les louer des costumiers.

Ne manquez pas d'aller chez

GEO. W. WEINGART.

FOURNISSEUR ROYAL.

51..........RUE DE CHARTRES..........51

24 fév—2t

CHEMISERIE PARISIENNE
—DE—
F. GUEBLE-NIPPERT

90 Rue St. Charles.

(Manufacture : 70 rue St. Louis.)

L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue, par nos nombreux clients, comme FAÇON, COUPE (employant celle de Charvet, de Paris) GENRES ET MATERIAUX sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE tant américaine que française (cette dernière dite EXPORTATION, qui signifie INFERIORITE.)

Le SUCCÈS obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.

Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.

Spécialité : CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS SUR MESURE.

1fév—sam[illegible] D M J

VERITABLES
CHAUSSURES PARISIENNES.

Le SOUSSIGNÉ est en mesure d'offrir dorénavant à sa clientèle et au public en général de VERITABLES CHAUSSURES PARISIENNES, faites sur mesures prises ici, et confectionnées à Paris, à un rabais d'un tiers sur le prix habituel des chaussures faites sur place.

Il se propose de partir pour France dans un court délai, et il espère que les dames qui ont pu apprécier la finesse, l'élégance et le bon goût des chaussures faites dans son atelier, profiteront de cette occasion et lui laisseront leurs mesures. Il garantit toute satisfaction sous tous les rapports, promptitude, qualité de la marchandise, et grande diminution dans les prix.

Il se chargera également des commandes qui lui seront confiées par les marchands du ... les bottiers et tout ce qui se rattache à sa spécialité.

22fév—1m DMarJ COMMEREAU.
67 rue Royale.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DEPART.
Mr. RIVERA,
BIJOUTIER.

ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que :
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamants.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portraits.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot de PARURES et or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DÉS en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.

Le magasin sera à louer à partir du 1er de Mai 1878. 2déc—1m DMJ

AUX DAMES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES Dames de la Nouvelle-Orléans sont invitées à venir examiner une excellente Machine à Plisser. Avec cette machine on économise le temps et l'étoffe et le plissé est exécuté avec une grande rapidité. Elle se vend $2.50 et on se charge de l'opération. Je m'occupe exclusivement de ce genre de travail. Plissage fait sur commande.

Mme M. K. ROGERS,
Agent général 2.9 Carondelet,
Entre Julia et St-Joseph.
17fév—1mois—Dim Mar Jeu

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
131..........RUE DU CANAL..........131
(Bâtisse Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON, DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.

Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.

26déc—6mMarJ

CHARLES
TROUILLY.

57 Rue de Chartres 57
COIN BIENVILLE.

VIENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe, un large envoi d'articles de fantaisie tels que boîtes à bijoux, gants et mouchoirs, éventails de toutes descriptions, cristaux de Baccarat, bronzes et articles de Paris, gants Jouvin, sachets parfumés, Beau choix de parures et boucles d'oreilles fantaisie et de jais, métallique, capuchons, cravates, foulards, barbe de dentelle, couronnes et voiles de mariées, fleurs. Aussi, un large assortiment d'autres marchandises trop longues à énumérer, mais ne pouvant être surpassées en fraîcheur et en élégance, joint à la modicité des prix.

Trois salons spécialement pour la coiffure des dames nouvellement rénovés à neuf.

Manufacture de perruques, travaux et réparations en cheveux. Attention spéciale et prompte pour tous les ordres du dehors de la maison.

Successeur—36 rue St. Charles—Goods furnishing Goods—Hair dressing saloon with machinery.

1 déc—3m—D Ma J

A vendre à de bonnes conditions.

GROCERIES. Une GROCERIE avantageusement située dans le centre du Deuxième District. La clientèle est nombreuse et permanente; on y fait de bonnes affaires en vins et liqueurs spécialement.

S'adresser à J. G. SPOR,
2 fév—D[illegible] rue Tchoupitoulas.

B. W. HEBBARD,
MARCHAND DE CHARBON
No 1, rue CARONDELET,
(Près Canal.)

COAL. CHARBON PITTSBURG, CANNEL et ANTHRACITE, livré aux habitants, familles et manufactures, aux plus bas prix réduits du marché.

4 fév—1m—Mar J D

Pour Cause de Départ.
LIQUIDATION DE LA MAISON
E. DELISLE & CO.,
31, Rue de la Douane.

NOUS prévenons le public, qu'à partir de ce jour, nous vendrons à des prix extraordinairement réduits, tout notre beau stock de Marchandises assorties à des prix défiant toute concurrence de l'Europe. 28 fév—1m—D[illegible]

Dépôt central de Vaccin Animal.

VACCINATION directement du pis de la vache, tous les jours, au Bureau de Santé, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

18 fév—1m. DR J. DE RAYAS